



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

matériel électrique et électronique

Question écrite n° 94519

Texte de la question

Mme Nathalie Appéré attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la situation actuelle de l'entreprise franco-italienne STMicroelectronics, dont l'État français est actionnaire à hauteur de 13,5 %. Le 27 janvier 2016, les dirigeants de cette entreprise spécialisée dans la fabrication de semi-conducteurs ont annoncé leur décision d'arrêter tout développement de circuits pour décodeurs et box internet, décision qui permettrait de mettre fin aux pertes chroniques de la société, de réaliser une économie à hauteur de 170 millions de dollars en année pleine et qui se traduira concrètement par la suppression de 1 400 postes dans le monde d'ici 2018, dont 430 en France. Le groupe justifie en effet une grande partie de ses contre-performances par les difficultés rencontrées dans le domaine des décodeurs et box dans un environnement de marché compliqué, ainsi que par un phénomène de déstockage en Chine. Or il semble qu'une stratégie industrielle de long terme, permettant de préserver l'emploi soit tout à fait envisageable pour cette entreprise essentielle dans un secteur stratégique pour la France comme pour l'Europe et dont le potentiel technologique est internationalement reconnu. Aussi, dans ce secteur aussi concurrentiel, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement afin que des perspectives crédibles et non court-termistes, permettant de sauvegarder l'emploi et un maintien dans le domaine des circuits numériques, soient rapidement redonnées à cette entreprise.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Appéré](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94519

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mars 2016](#), page 2491

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)